



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance spéciale ce mardi 15 juillet 2025 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Madame	Jocelyne Bouchard,	conseillère
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame	Dania Hovington,	dir. gén. / gref-trés.
Madame	Emilie Tremblay,	dir. gén. adj. / gref-trés. adj.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 18 h 31 et vérifie le quorum.

VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal qui sont présents et absents renoncent à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance.

2025-07-186
7682

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2025-07-187
7682

APPEL D'OFFRES PUBLIC 2025-04 – AMÉNAGEMENT DU SENTIER DE LA RIVIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à l'appel d'offres public 2025-04 pour l'aménagement du sentier de la Rivière (l'« Appel d'offres »);

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'Appel d'offres a eu lieu le jeudi 3 juillet à 10h00, et que quatre (4) soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux documents d'appel d'offres, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'est réservé le droit de rejeter l'ensemble des soumissions reçues, notamment lorsque les prix soumis causent un écart important par rapport au budget ou aux estimations réalisées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les soumissionnaires dépassent significativement le budget établi par la Municipalité de Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes rejette l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'Appel d'offres.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



Il est également résolu que :

- La Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède à un nouvel appel d'offres public portant le numéro 2025-06, visant l'aménagement du sentier de la rivière sur son territoire, en limitant la portée du projet afin de mieux s'arrimer aux prévisions budgétaires établies;
- L'appel d'offres sera publié dès que les documents seront finalisés;
- Mme Dania Hovington soit responsable de l'octroi du contrat.

2025-07-188
7683

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – MODIFICATION PLANS ET
DEVIS 2^E APPEL D'OFFRES SENTIER DE LA RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité doit limiter la portée du projet afin de mieux s'arrimer aux prévisions budgétaires établies

CONSIDÉRANT

l'offre de services professionnels reçus pour modifier les plans et devis pour un 2^e appel d'offres dans le cadre des travaux des sentiers pour la construction du Sentier de la Rivière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme TR3E pour la modification de plans et devis pour la construction du Sentier de la Rivière, soit :

- Plans et devis corrigé
- Devis technique et administratif
- Plans et croquis du sentier
- Gestion de l'appel d'offres

Et ce, au coût de 2 500 \$, plus taxes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes à poser des questions.

2025-07-189
7683

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit et est levée, il est 19 h 08.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE